



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Une révolution dans la certification ASQUAL « Géomembranes certifiées »**

Une refonte importante du référentiel de certification a été menée pour adapter le niveau d'exigences aux attentes des utilisateurs

**Paris, le 22 mai 2018** – L'Association Française des Producteurs de Géomembranes (APRODEG) et l'ASQUAL (Association pour la Promotion de la Qualité) présentent le nouveau référentiel ASQUAL « Géomembranes certifiées » dont la mise en application est effective depuis le 17 mai 2018.

### **L'évolution nécessaire d'un outil devenu une référence**

Initiée par le Comité Français des Géosynthétiques (CFG) au début des années 1990, la certification ASQUAL « Géomembranes certifiées » concerne aujourd'hui la grande majorité des géomembranes mises en œuvre en France.

Depuis sa création, la certification a évolué essentiellement en nombre de producteurs et références certifiés sur la base des exigences initiales. En 2014, le diagnostic des besoins des parties prenantes à la certification et la recherche d'une meilleure cohérence des exigences avec la certification de service ASQUAL « Application de géomembranes » ont conduit l'APRODEG et l'ASQUAL à travailler sur une révision forte du référentiel, intégrant à la fois :

- les évolutions réglementaires (relatives au marquage CE ou à la loi sur l'eau par exemple), technologiques et économiques ;
- les besoins exprimés des utilisateurs (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et entreprises d'application des géomembranes) pour lesquels la certification ASQUAL est synonyme de haut niveau d'exigences ;
- les réalités du marché.

La révision du référentiel est le fruit du travail d'un groupe dédié au sein du Comité Technique « Géomembranes », composé de producteurs, d'utilisateurs, d'auditeurs et de

laboratoires d'essais. Il a fallu pas moins de 4 années, pour que les besoins des utilisateurs et la volonté des producteurs de mieux caractériser la qualité de leurs produits, puissent tous être pris en compte et convergent vertueusement :

- mises à jour réglementaires : apparition du Règlement des Produits de la Construction (Règlement (UE) n° 305/2011), évolution du code de la consommation ;
- mises à jour normatives : évolution et utilisation généralisée des normes européennes d'essais ;
- modification de la norme NF P84-500 (avril 2013) – géomembranes – terminologie ;
- évolution des recommandations du CFG (fascicule 10) ayant vocation à guider les concepteurs d'ouvrages dans leurs choix de produits et les contrôles à réaliser
- évolutions des produits : aspects, composition, mode de fabrication, performances, ... ;
- attentes des utilisateurs : soudabilité, durabilité et fiabilité des contrôles pour maintenir leur confiance sur la pérennité des caractéristiques certifiées ;

### **Améliorer la compréhension des exigences et des étapes du processus de certification pour les producteurs et les utilisateurs**

Le groupe de travail s'est également concentré sur l'amélioration de la lisibilité, l'appropriation et donc l'exploitation du document. Membre du Comité Français des Géosynthétiques, l'association APRODEG (Association Française des Producteurs de Géomembranes) s'est naturellement impliquée et investie pleinement dans ce projet. *« Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui la révision du référentiel ASQUAL « Géomembranes certifiées » : en tant que producteurs de géomembranes, nous attachons une grande importance à l'utilisation et l'application des produits que nous concevons. Nos géomembranes doivent répondre aux besoins de tous les utilisateurs, applicateurs comme donneurs d'ordres et les nouvelles exigences portées par ce texte, nous permettent d'apporter aujourd'hui une réponse plus précise à ces besoins, tirant ainsi le marché vers plus de qualité et plus de sécurité. Ce référentiel révisé aura sans aucun doute des impacts concrets pour les producteurs mais aussi pour les utilisateurs et les applicateurs. C'est, pour l'APRODEG, l'aboutissement d'un travail justifiant pleinement la mission de notre association : la promotion des géomembranes de qualité »* commente Paul GUINARD

(SOPREMA), Président de l'APRODEG et Président du Comité Technique Géomembrane ASQUAL.

### **Les principales évolutions du référentiel à la loupe :**

Le périmètre de la certification française des géomembranes s'applique aux géomembranes, telles que définies dans la norme NF P84-500 et répondant aux caractéristiques minimales précisées dans le référentiel.

La certification s'applique aux familles de géomembranes suivantes : PVC-P UV (Polychlorure de vinyle plastifié résistant aux Ultra-violets), PVC-P Non UV (Polychlorure de vinyle plastifié des ouvrages souterrains), PEHD (Polyéthylène haute densité), PP-F (Polypropylène flexible), EPDM (Éthylène – Propylène – Diène – Terpolymère), et bitumineuses.

Les évolutions du référentiel concernent les domaines suivants :

- Introduction de **seuils de performance** (essais de caractérisation) sur les caractéristiques mécaniques en fonction de l'épaisseur et de la nature chimique de la géomembrane ;
- Mesure de l'aptitude à l'usage de la géomembrane à travers un **test de soudabilité** lors de l'admission d'un nouveau produit ;
- Précision des **plages de variation** autorisées afin de bien prendre en compte l'exigence de performance établie par le référentiel ;
- Mise en place d'un **contrôle de suivi périodique** avec prélèvement de produit hors usine permettant de maintenir une surveillance des performances du produit tout au long de sa certification ;
- Mise à jour et externalisation du recueil des méthodes d'essais afin de permettre une révision au plus près des normes, intégrer le retour d'expérience du groupe des laboratoires réalisant les essais pour la certification et faciliter la mise en place des contrôles réalisés par les producteurs ;
- Réaménagement du séquençage des parties du référentiel afin de clarifier le processus d'obtention de la certification (objet, champ d'application, intervenants, exigences techniques et modalités d'admission, de suivi et de renouvellement de la certification, dossier de demande).

Le Comité Technique Géomembranes ASQUAL, représentant les 3 collèges « producteurs », « utilisateurs » et « laboratoires », a validé la version 14 du référentiel lors de sa réunion du 21 mars 2018 pour une mise en application au 17 mai 2018. Une période de transition d'un

an permettra aux producteurs de mettre l'ensemble de leurs produits certifiés en conformité avec ce référentiel révisé.

*« Le référentiel a fait l'objet de profondes modifications afin d'intégrer les évolutions techniques des produits et des besoins, ainsi que de préciser les exigences de qualité attendue et les étapes du processus de certification »* précise Pierre LEBON, Directeur de l'ASQUAL. *« Toutes les évolutions mises en œuvre convergent vers l'optimisation de la satisfaction des besoins des utilisateurs dans leurs usages des matériaux géosynthétiques. En effet, les exigences de la version 14 du référentiel viennent confirmer la volonté de l'ASQUAL d'œuvrer en étroite coopération avec les professionnels et mieux répondre aux besoins « terrain » des utilisateurs. Cette révision s'inscrit dans notre mission de promotion de la qualité, le plus efficacement possible et toujours en collaboration avec les producteurs, les laboratoires d'essais et les utilisateurs. Ce cercle vertueux se poursuit d'ailleurs dans une réflexion prochaine, au sein du CFG, sur les évolutions possibles du référentiel avec la caractérisation des géomembranes bicolores et des géomembranes texturées »* conclut Pierre LEBON.

Dans la continuité de l'impulsion générée par la traduction du Fascicule 10 du CFG en anglais, le référentiel sera très prochainement traduit afin de partager le haut niveau d'exigences de qualité des géomembranes certifiées ASQUAL avec le plus grand nombre.

Paul GUINARD et Pierre LEBON remercient tous les acteurs de cette révision pour le travail conséquent accompli et appellent la profession à tirer avantage de ces améliorations significatives du Référentiel Technique Géomembranes ASQUAL.

Une présentation et fourniture du référentiel ASQUAL « Géomembranes certifiées » est disponible, sur demande, auprès de l'ASQUAL à l'adresse suivante : [info@asqual.com](mailto:info@asqual.com)

#### **À propos de l'APRODEG (Association Française des Producteurs de Géomembranes) :**

Créée en 1997, l'APRODEG a pour vocation de représenter les 10 principales sociétés productrices de géomembranes du marché français. Fabricants de géomembranes bitumineuses, EPDM, polyéthylène, polypropylène et PVC, ces entreprises se caractérisent par leur sérieux et leur capacité à produire des géomembranes de qualité, en justifiant de la certification d'un ou de plusieurs de leurs produits. L'APRODEG s'est donnée pour principales missions de promouvoir la production de géomembranes de qualité, d'accompagner et fédérer les fabricants de géomembranes dans leurs initiatives individuelles ou collectives et de contribuer à la mise au point de recommandations professionnelles concernant les géomembranes.

#### **À propos de l'Association pour la Promotion de la Qualité ASQUAL > [www.asqual.com](http://www.asqual.com)**

Créée en 1983, l'Association ASQUAL est une association à but non lucratif, qui a pour mission de participer à la promotion de la qualité et à la certification des produits et des services. C'est un organisme impartial et indépendant, partenaire des acteurs des domaines des géosynthétiques, du textile et de l'habillement. L'ASQUAL a été créée par des Centres Techniques français (IFTH, CTC et CCTN) auxquels se sont joints, dans un second temps, le Comité Français des Géosynthétiques (CFG)

et le Comité Français des Agrotextiles (CPA). **Pour en savoir plus : [www.asqual.com](http://www.asqual.com)**

**L'APRODEG et l'ASQUAL sont partenaires du Comité Français des Géosynthétiques > [www.cfg.asso.fr](http://www.cfg.asso.fr)**

Le Comité Français des Géosynthétiques a été créé en 1977 pour faciliter la communication entre le monde de l'industrie (producteurs de géosynthétiques et/ou centres de recherches textiles) et le monde du génie civil (bureaux d'études, maîtres d'œuvre, centres de recherche en géotechnique, entreprises).

Cette « société savante » rassemble les personnes physiques et morales intéressées au développement des géosynthétiques (géotextiles – géomembranes et produits apparentés) dans tous les domaines, notamment leur production et leur diffusion, la conception et l'étude des ouvrages.

Le CFG compte actuellement 155 membres, représentant tous les secteurs d'activités liés aux géotextiles, aux géomembranes et aux produits apparentés. Il a pour vocation de promouvoir les bonnes pratiques dans l'utilisation et la mise en œuvre des matériaux géosynthétiques et leurs multiples applications, au service de la communauté des producteurs et utilisateurs français et francophones.

### Contacts Presse

<b>APRODEG</b> <b>Paul GUINARD</b> Président Tel: 06 60 06 18 16 <a href="mailto:pguinard@soprema.fr">pguinard@soprema.fr</a>	<b>ASQUAL</b> <b>Pierre LEBON</b> Directeur Tel: 0608560345 <a href="mailto:pierre.lebon@asqual.com">pierre.lebon@asqual.com</a>	<b>VP COMMUNICATION</b> <b>Chrystelle REGANHA</b> Attachée de presse Tel: 06 80 94 40 98 <a href="mailto:creganha@vp-communication.com">creganha@vp-communication.com</a>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------